

Lubrizon : Edouard Philippe promet un dédommagement "complet" et "rapide"



Le Premier ministre Edouard Philippe a effectué une visite sur le site de l'usine Lubrizon. Il a rappelé que l'entreprise était "responsable de l'ensemble des dommages causés par les choses qui interviennent à l'intérieur de son site".

Avec Atlantico
Rédaction

Edouard Philippe a effectué un déplacement ce vendredi à Rouen sur le site de l'usine Lubrizon. Il a fait le point sur la situation liée au préjudice après le terrible incendie qui a ravagé ce site industriel classé Seveso.

Selon le Premier ministre, "*Lubrizon s'est engagé vis-à-vis des agriculteurs, vis-à-vis des commerçants et des entreprises à indemniser au fur et à mesure que le préjudice établi pourrait être démontré et même invoqué par l'ensemble des acteurs. (...) Nous serons extrêmement vigilants à ce que l'indemnisation soit complète, à ce qu'elle soit rapide, à ce qu'elle soit à la hauteur des attentes légitimes des acteurs*".

Edouard Philippe a indiqué qu'en tant que site Seveso seuil haut, Lubrizon est "*responsable de l'ensemble des dommages causés par les choses qui interviennent à l'intérieur de son site*".

Edouard Philippe et la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne ont assisté à la signature de deux conventions d'indemnisation des agriculteurs. Les commerçants, les entreprises et collectivités sont également concernés par ces conventions. Le PDG du groupe américain, Eric Schnur, et le président du groupe en France, Frédéric Henry, étaient également présents.

Selon le ministère de l'Agriculture, "*Lubrizon a décidé la mise en place d'un dispositif opérationnel afin de "réparer au plus vite les conséquences de cet incendie pour les agriculteurs*".

Le ministère de l'Agriculture affirme qu'il "*veillera à ce que l'ensemble des agriculteurs ayant subi les conséquences de l'incendie soit indemnisé rapidement, et au juste prix*".

Des professionnels de la région ont été fortement impactés par l'incendie. La commercialisation des produits agricoles cultivés sous le panache de fumée dans de nombreuses communes où des suies ont été observées (en Seine-Maritime, dans l'Oise, dans le Nord, dans la Somme et dans l'Aisne) a été interdite après le drame. Cette mesure a été levée le 14 octobre pour les produits laitiers et le 18 pour les autres productions.